# Belgian Disability Forum asbl (BDF) Plan d’action 2019

## 1. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

1. **LE RAPPORT ALTERNATIF 2-3**

### Le dépôt du Rapport alternatif 2-3 à l’ONU le 11 février.

Ce moment constituera le point de départ d’un nouveau processus de sensibilisation et d’interpellation. L’objectif du Belgian Disability Forum asbl (BDF) durant l’année 2019 sera d’obtenir le plus d’avancées possibles en matière de mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD) par les différents gouvernements de la Belgique fédérale.

En parallèle, le BDF continuera à s’impliquer dans le travail de réflexion et d’échange international au sein de l’European Disability Forum (EDF) concernant le suivi de la mise en œuvre de l’UNCRPD au niveau européen et au niveau de la Conférence des Etats parties.

### La réunion préparatoire, à Genève entre le Comité et la société civile belge le 29 mars 2019

Lors de cette session du Comité, la société civile belge aura l’occasion de rencontrer le Comité à Genève. Le Conseil d’administration du BDF a prévu d’y être représenté, aux cotés d’UNIA et Grip.

La rencontre se déroulera sous forme de Questions-Réponses. Le Comité rédigera la « Liste de questions » immédiatement après la séance. Il ne sera donc plus possible d’apporter des éléments complémentaires après la session

### Mars-avril 2020 : remise du rapport officiel de la Belgique

La Belgique devra apporter, par écrit, ses réponses à la liste de questions du Comité. Elle dispose donc de 12 mois pour le réaliser

Suite à la publication du rapport officiel de la Belgique, la société dispose de +/- 3 mois pour transmettre au Comité ses commentaires sur les réponses apportées par la Belgique. Il s’agira d’une lecture critique axée sur ce que les personnes handicapées vivent concrètement

### Dialogue constructif : Septembre-octobre 2020

Présentation des principales attentes de l’associatif.

Peuvent s’exprimer, toutes les structures qui ont soumis un rapport alternatif, avec un maximum de +/- 30 minutes pour tout l’associatif .

Une coordination avec d’autres intervenants sera donc là aussi nécessaire.

1. **MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L’UNCRPD**

### Élection européennes mai 2019- Le mémorandum du BDF aux partis politiques et députés européens belges élus

Le mémorandum sera adressé aux partis et candidats aux élections en mars 2019. Une réunion de travail sur les enjeux sera également aux partis en avril 2019 ; les membres de l’AG pourront interpeller les partis présents

Le mémorandum sera aussi par la suite adressé aux députés belges européens élus.

### La sensibilisation politique sur le suivi du Rapport alternatif 2-3

### Sur base du travail d’évaluation réalisé au travers de son Rapport alternatif 2-3, le BDF rédigera une Charte de priorités qu’il présentera aux différents gouvernements et parlements reconstitués. Chaque fois que ce sera possible, le BDF présentera cette Charte aux côtés du Conseil d’avis compétent.

### 2019 = 10ième anniversaire de la ratification de l’UNCRPD par la Belgique

Voir note 14-1 de l’OJ

1. **CONFERENCE DES ETATS PARTIES**

La conférence des Etats parties à la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées se déroulera, à New York, du 11 au 13 juin 2018.

Le BDF espère recevoir, à nouveau, la possibilité de participer à cette conférence, comme cela avait été le cas en 2010, 2011, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

Comme les années précédentes, le BDF mettra tout en œuvre pour apporter sa contribution, notamment en participant à la préparation des interventions de la délégation belge.

En effet, en plus du contenu des débats qui s’y tiennent, la Conférence des Etats parties est aussi l’occasion de rencontrer des personnes ressources et, surtout, les membres du Comité des experts de l’ONU.

Une demande de prise en charge des frais sera adressée dès le début de l’année au désormais ministre en charge des personnes handicapées.

### d) *General comment* sur l’article 4.3 et 33.1 de l’UNCRPD

Le *General Comment* consacré à l’article 4.3 et 33.3 de l’UNCRPD a été voté en septembre 2018. Cet article porte sur la participation des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives au processus d’élaboration et de mise en œuvre des lois ayant un impact sur la vie des personnes handicapées.

L’article 4.3 est essentiel du point méthodologique pour le BDF car il a une influence sur les modalités de mise en œuvre de tous les autres articles de l’UNCRPD.

Le CSNPH rendra en 2019 une note de position sur la question. Le BDF contribuera à la réflexion.

## 2. Autres traités internationaux « Droits de l’homme »

L’année 2019 sera l’occasion pour le BDF de se positionner par rapport à deux instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme :

Voir document 20-1 de l’oj

### a) La Charte sociale européenne révisée du Conseil de l’Europe

Chaque année, la Belgique est amenée à rédiger un rapport sur l’application d’un groupe de dispositions provenant de la Charte sociale européenne révisée [[1]](#footnote-1). Regarder si groupe prévu pour 2019 ?

### b) Les Objectifs du Développement Durable

les objectifs de 2019 restent hypothétiques car nous ne disposons ni d’un calendrier de travaux internationaux (questionner Marion EDF ? ) ni belge. On ne peut à ce stade imaginer les priorités des prochaines coalitions gouvernementales en Belgique. Le mémorandum du BDF insiste sur la mise en œuvre des ODD du point de vue des besoins des PH. Dans cette perspective précise, le BDF mènera ses interpellations

## 3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

### a) European Accessibility Act

Le parcours législatif européen de l’EAA sera fort probablement finalisé en 2019. Le BDF écrira aux prochains gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale afin de les amener à mettre en œuvre l’EAA rapidement et de manière proactive.

### b) *European Disability Card*

Fin de l’année 2018, l’EDF a rendu un rapport sur la mise en œuvre de l’EDC dans les 8 pays qui ont participé au projet pilote de la Commission européenne. Lors de ses prises de parole, le BDF continuera d’encourager le diffusion de l’EDC au sein de la Belgique. Au niveau européen , il soutiendra aussi le mouvement d’élargissement de l’EDC en insistant auprès des pays limitrophes à développer l’EDC.

### c) Directive « Accessibilité du Web »

la balle est dans le camp des Etats sui doivent mettre en œuvre . ce n’est plus une priorité pour le BDF . qu’en pense le CA ?

## 7. Suivi de la préparation de la nouvelle programmation FSE 2021-2027

Le cadre de la rédaction de la prochaine programmation 2021-2027 des Fonds structurels européens est en cours de réflexion au niveau européen. Il apparaît déjà que l’utilisation des fonds eux-mêmes sera revue et que le financement sera ciblé sur les projets d’accompagnement et de services aux communautés.

Le véritable défi 2021-2027 sera d’investir dans les logements sociaux et les services généraux. Mais d’autres besoins, en plus de l’inclusion, devront aussi être pris en compte : efficacité énergétique, transports, numérique … : les FSE viendront en soutien de différents services utiles pour soutenir la désinstitutionalisation. Personnes handicapées, enfants, sans abris, réfugiés … tous relèveront de cette même logique inclusive.

Le BDF tentera de suivre les travaux au travers des réparations de l’EDF.

## 8. Participation aux instances de l’EDF

Au cours de l’année 2019, le BDF continuera, évidemment, à participer assidument aux travaux des instances de l’EDF et d’y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.

Le fait que deux membres du BDF soient aussi membres du Conseil d’administration de l’EDF lui donne une capacité d’impulsion intéressante au sein de l’organisation.

Le BDF continuera à y faire entendre sa voix de sorte que l’EDF évolue dans le sens d’un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.

Une attention particulière sera apportée aux aspects suivants :

* Etablissement de modalités de fonctionnement éthique pour encadrer les démarches de *fundraising* dans lesquelles s’engage l’EDF
* Adaptation des statuts de l’EDF afin de les mettre en concordance avec l’UNCRPD

## 9. Plateforme des Conseils d’avis

Au cours de l’année 2019, 4 réunions de la plateforme des Conseils d’avis sont prévues. Le BDF reste convaincu de l’importance de ces concertations informelle pour un positionnement optimal du secteur représentatif des personnes handicapées dans le contexte de la Belgique fédérale.

Une attention particulière sera accordée :

* A la nécessaire coordination des forces dans le cadre d’un plan d’action national handicap et de la mise en œuvre de l’UNCRPD
* à la création, dans chaque entité, d’un Conseil d’avis des personnes handicapées, ce qui passera, notamment par un travail de réflexion sur le General comment consacré à l’article 4.3 de l’UNCRPD
* à la production de rapports dans le cadre du rapportage des traités internationaux

## 10. Communication

### a) Utilisation du site Internet

Au cours des années 2017 et 2018, la communication du BDF vers l’extérieur a été nettement améliorée.

Pour l’année 2019, le CA du BDF considère que le plus important est de stabiliser la communication sur base des outils et du rythme mis en place l’année précédente. Aucune modification importante n’est prévue.

Le BDF insiste aussi sur l’importance de ce canal de communication avec ses correspondants dans chaque association : il permet de diffuser des invitations à des évènements en lien direct avec les axes d’action du BDF mais aussi de récolter des informations dont disposent les associations et qui permettent au BDF d’enrichir ses prises de position. Il demande aux associations de réagir à toutes ces demandes.

Ce faisant, le CA tient compte des difficultés qui sont apparues en 2018 suite à l’évolution du personnel affecté à la cellule en charge du secrétariat des structures représentatives au sein du SPF Sécurité sociale. Il serait contre-productif de lancer de nouveaux outils sans avoir la certitude de pouvoir les utiliser de manière régulière.

### b) Assemblée générale

En matière de communication, l’Assemblée générale du BDF restera en 2019 l’autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c’est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble.

Lors de son assemblée du 28/02/2019, le BDF consacrera un moment d’échanges important avec les médiateurs des entités.

Une seconde réunion de travail sera aussi organisée au mois d’avril avec les candidats députés dans la perspective des élections du mois de mai.

Le passé a démontré que cette manière de faire est aussi l’occasion d’identifier des axes d’action novateurs, avec pour meilleur exemple, la Carte Européenne du Handicap. Le Conseil d’administration souhaite qu’il en soit encore ainsi à l’avenir.

### *Conclusion*

Plus que jamais, il est essentiel pour l’action du BDF que les organisations qui en sont membres continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...

Si des grands principes consensuels se sont dégagés au niveau européen (la non-discrimination, l’égalité des chances, la jouissance des Droits de l’Homme pour les personnes handicapées,…), il faut aussi remonter le terreau de la réalité de vie et des besoins pour faire en sorte que les réunions européennes ne s’apparentent à de grands messes ronronnantes et frustrantes pour les citoyens que nous sommes tous.

Pour cela, le BDF doit faire entendre la voix de ses membres et toujours plus exiger que « rien sur nous sans nous ». Le secrétariat est ouvert à toute suggestion et réflexion de ses membres. Le CA met son point d’honneur à donner un suivi à chaque intervention.

1. <https://www.coe.int/fr/web/turin-european-social-charter/reporting-system> [↑](#footnote-ref-1)